

## Quel genre de renseignements une victime peut-elle fournir?

La Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) accepte les renseignements fournis par des victimes qui peuvent l'aider à évaluer le risque que pourrait présenter un délinquant s'il était mis en liberté conditionnelle. Vous pouvez envoyer à la CLCC une description de la perte ou des dommages que vous avez subis par suite d'une infraction; c'est ce qu'on appelle une déclaration de la victime. Vous pouvez également lui communiquer tout nouveau renseignement ou renseignement supplémentaire que vous jugez utile et demander que la mise en liberté du délinquant soit assortie de conditions spéciales.

## Quand est-ce que je dois fournir ces renseignements?

Vous pouvez en tout temps communiquer à la CLCC des renseignements sur le délinquant qui vous a causé du tort. Si vous savez qu'une audience est prévue et que vous décidez de soumettre une déclaration de la victime à la Commission, vous devez envoyer votre déclaration écrite au moins **30 jours** avant l'audience. Consultez la fiche d'information intitulée *Victimes – Présenter une déclaration*.

## Où devrais-je envoyer mes renseignements?

Vous pouvez envoyer vos renseignements au bureau régional de la CLCC situé le plus près de chez vous. Vous trouverez la liste des bureaux régionaux dans la présente fiche d'information.

## Comment les commissaires utilisent-ils les renseignements que j'aurai fournis dans leur prise de décision?

Vos renseignements peuvent aider les commissaires à comprendre les circonstances et la gravité de l'infraction. Ils peuvent également les aider à évaluer le plan de libération du délinquant, la probabilité que ce dernier commette une autre infraction ou la probabilité qu'il récidive avec un délit violent. De plus, ils peuvent les aider à décider s'il est nécessaire d'imposer des conditions spéciales pour contrôler davantage le risque que peut présenter le délinquant.

## Les renseignements que je fournirai à la Commission seront-ils communiqués au délinquant?

**Oui.** La loi oblige la CLCC à fournir au délinquant des copies de tous les renseignements dont elle se servira pour prendre une décision.

Il se peut que la CLCC transmette vos renseignements au Service correctionnel du Canada (SCC) car les deux organismes collaborent afin de rendre les services aux victimes plus efficaces. Vos renseignements personnels, comme votre adresse et votre numéro de téléphone, ne seront pas communiqués au délinquant.

Pour obtenir des formulaires ou d'autres renseignements, téléphonez sans frais à la ligne-info pour les victimes ou consultez le site [www.pbc-clcc.gc.ca](http://www.pbc-clcc.gc.ca). La présente fiche d'information fait partie d'une série de documents qui ont été conçus pour renseigner les victimes sur les processus de la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

**pbc-clcc.gc.ca**

Ligne-info pour les victimes : 1-866-789-INFO (4636)



**Bureau régional de l'Atlantique**

Commission des libérations  
conditionnelles du Canada  
  
1045, rue Main, pièce 101  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1C 1H1  
Téléphone : 506-851-6345  
Télécopieur : 506-851-6926

**Bureau régional du Québec**

Commission des libérations  
conditionnelles du Canada  
  
Complexe Guy-Favreau  
Tour Ouest  
200, boul. René-Lévesque Ouest  
10<sup>e</sup> étage, bureau 1001  
Montréal (Québec)  
H2Z 1X4  
Téléphone : 514-283-4584  
Télécopieur : 514-283-5484

**Bureau régional de l'Ontario/du Nunavut**

Commission des libérations  
conditionnelles du Canada  
  
516 O'Connor Drive  
Kingston (Ontario)  
K7P 1N3  
Téléphone : 613-634-3857  
Télécopieur : 613-634-3862

**Bureau régional des Prairies**

(Alberta)  
  
Commission des libérations  
conditionnelles du Canada  
  
Scotia Place, Scotia 2, bureau 401  
4<sup>e</sup> étage, 10060, avenue Jasper N.-O.  
Edmonton (Alberta)  
T5J 3R8  
Téléphone : 780-495-3404  
Télécopieur : 780-495-3475

**(Saskatchewan et Manitoba)**

Commission des libérations  
conditionnelles du Canada  
  
101-22nd Street East  
6<sup>e</sup> étage  
Saskatoon (Saskatchewan)  
S7K 0E1  
Téléphone : 306-975-4228  
Télécopieur : 306-975-5892

**Bureau régional du Pacifique**

Commission des libérations  
conditionnelles du Canada  
  
1925 McCallum Road  
2<sup>e</sup> étage  
Abbotsford (Colombie-Britannique)  
V2S 3N2  
Téléphone : 604-870-2468  
Télécopieur : 604-870-2498